

DÉFINITION

Un contrat de quartier est un engagement de confiance entre la ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier.

OBJECTIFS

- Amélioration de la qualité et du cadre de vie
- Participation large des habitant-e-s
- Dialogue entre habitant-e-s et autorités

OUTILS

Comment ça marche?

- Les conférences de quartier (une par an)
- La commission de quartier
- Les groupes de travail par thèmes
- La feuille de route
- Le groupe d'accompagnement (services Ville)

LA COMMISSION DE QUARTIER

- Habitants, représentants des associations et cheffe de projet CQ (env. 15 personnes)
- Porte la démarche aux Boveresses, suit les étapes, supervise les groupes de travail, établit la feuille de route
- C'est l'administration qui fournit les ressources (PV, moyens logistiques,..)

RESSOURCES

- Le service administratif et de l'intégration (SAI): ressources humaines (0.8 cheffe de projet, 0.3 assistante), frais communication
- Les partenaires quartier sont bénévoles, sauf fasl.
- Budget annuel « projets » 50'000 fr.
- Financement de l'ensemble par le fonds communal du développement durable.

CONTRAT DE QUARTIER DES BOVERESSES: ORGANIGRAMME

